

Master 1 AES

Examens du 1^{er} semestre 2016/17
Session 1

DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉS

Mme BOUCON

Traitez les trois questions suivantes :

1° La procédure d'alerte du Président du Tribunal

2° Le privilège des créanciers postérieurs

3° la responsabilité fiscale des dirigeants de la personne morale

Durée : 1 heure.

Document(s) autorisé(s) : NEANT

Matériel autorisé : NEANT